



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1482 – KATEL  
dossier lié n° 2060127

Maisons-Alfort, le 30 septembre 2009

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
KATEL, identique à REDIGO**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par BAYER CROPSCIENCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KATEL.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence REDIGO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2060127, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour KATEL est bien strictement identique à celle déclarée pour REDIGO ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KATEL, présentée par BAYER CROPSCIENCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit REDIGO.**

**Marc MORTUREUX**